

à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puaud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Adjoint, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Philippe **Laveix**, Mme Marie-José **Lawther**, M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : M. Guy **Latorre** (pv. M. Gilles BUSSAC)

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2009.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu de la séance du 12 janvier 2009 est adopté à l'unanimité.

Madame Sandrine Dèche est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter et de soustraire les points suivants à l'ordre du jour :

Point à ajouter à l'ordre du jour :

1. Assainissement - Filière boues/autocontrôle . avenant au marché de maîtrise d'œuvre (diminution)
2. Attribution anticipée du Fonds de compensation de la TVA sur les dépenses engagées en 2008 . Délibération pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie . loi de finances rectificative de 2009
3. Proposition d'acquisition du dispositif permettant de lire les cartes de conducteur tachygraphe

Point à retirer à l'ordre du jour :

4. Attribution anticipée du Fonds de compensation de la TVA sur les dépenses engagées en 2008 . Délibération pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie . loi de finances rectificative de 2009

Accord du Conseil Municipal par 19 voix pour, sur les ajouts et retraits de points à l'ordre du jour de la présente séance.

ORDRE DU JOUR

1. BILAN TEMPETE DU 24 JANVIER 2009

- **Remerciement à l'équipe d'ERDF** : envoi d'une palette de vins par les viticulteurs de Sauveterre aux électriciens d'ERDF à ABBEVILLE dans le Département de la Somme

Monsieur le Maire évoque la rédaction des brèves locales sur la tempête du 24 janvier 2009 diffusée dans le journal municipal des Echos de la Cité et liste les sinistres constatés sur le patrimoine communal . La déclaration a été adressée à la compagnie d'assurance de la commune.

an a été missionné pour établir des devis de réparation sur les
les communaux sans attendre le passage de l'expert, afin de
passage de la personne mandatée. Le responsable des services
techniques et l'adjoint référent doivent engager les démarches nécessaires.

Monsieur le Maire constate également des infiltrations d'eau dans la salle des fêtes pour la
deuxième fois lors de fortes précipitations . Il semblerait que le chéneau soit mal dimensionné -
Cette remarque sera adressée à l'architecte maître d'œuvre.

Concernant le réseau électrique communal, la commune de Sauveterre était classée commune
prioritaire en raison de la présence de cables électriques au sol suite à la chute de la ligne
électrique de Bouey ainsi que du câble de 15 000 volts à Candale. Une équipe de 25 électriciens
de ERDF est arrivée dès le lundi 26 à 9 heures ; son responsable, Monsieur Jocelyn Lejeune avait
annoncé 8 à 10 jours de délai d'intervention devant l'ampleur des dégâts au niveau régional. Les
équipes ont été prises en charge et accompagnées sur les lieux d'intervention par le service
technique communal. L'ensemble du réseau a été rétabli le mardi midi. Monsieur le Maire se réjouit
de cette efficacité et remercie très sincèrement Monsieur Jocelyn Lejeune pour la rapidité de cette
intervention. Monsieur le Maire a conservé les coordonnées de Monsieur Lejeune et propose
d'effectuer une collecte de vins auprès des viticulteurs du territoire, volontaires, pour remercier cette
équipe d'électriciens. La Mairie pourrait prendre en charge les frais d'expédition.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette initiative. Monsieur Tomada accepte de prendre
en charge la mission de collecte et d'expédition.

Monsieur le Maire remercie en outre sincèrement toutes les personnes qui ont pu se rendre
disponible pour prêter main forte pour résoudre des situations difficiles.

2. FESTIVAL OUVRE LA VOIX

- **Confirmation par délibération expresse de l'attribution de la subvention allouée en
séance du Conseil Municipal du 15 juillet 2008**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 15 juillet 2008, avait été
présentée le programme du festival « Ouvre la voix » - Edition 2008 . ainsi que le montant de la
subvention sollicitée par l'association Parallèle Attitude Diffusion, auprès de la commune pour
l'organisation de cette manifestation soit la somme de 1 450 " .

Monsieur le Maire rappelle que la subvention votée au budget primitif 2008 au bénéfice de cette
association se levait à 500 " . Il avait été décidé en cette séance du 15 juillet 2008 d'attribuer une
subvention complémentaire de 950 " . La rédaction du compte-rendu n'a pas repris formellement
cette décision et n'autorise pas la rédaction de la délibération conforme. Aussi, Monsieur le Maire
propose au Conseil Municipal de finaliser l'octroi d'une subvention complémentaire de 950 " à
l'association Parallèles Attitude Diffusion pour l'organisation, du « Festival Ouvre la Voix » - édition
2008.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal accorde par 19 voix pour, une subvention de 950 "
à l'association Parallèle Attitude Diffusion. Cette subvention sera inscrite au budget primitif 2009.

3. CCPSG É PROJET DE CONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS

- **Mise à disposition des terrains propriété de la commune correspondant à l'emprise de
la construction des terrains de tennis projetée sur la zone de Bonard.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à la disposition de la
Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne, compétente, la superficie des
terrains propriété de la commune sur la plaine des sports de Bonard, nécessaire à la construction
de deux terrains de tennis

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, autorise Monsieur le Maire à
signer avec la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne, la convention de
mise à disposition des terrains nécessaires à la construction des terrains de tennis sur la plaine des
sports de Bonard, à concurrence de l'emprise de la construction sur la parcelle cadastrée section
ZL n°4.

deux terrains de tennis seront implantés en bordure de la rue de
contrebas des salles de sports et du lotissement de la Vignague.
La configuration du terrain à cet endroit permet une implantation limitant les travaux de
terrassement et les contraintes techniques liées à l'implantation de ces nouvelles installations.

4. PERSONNEL COMMUNAL

- **Regroupement de emplois de agents titulaires sur la même filière à la demande des agents, suite aux entretiens individuels annuels :**

Lors des entretiens individuels annuels des fonctionnaires territoriaux communaux, deux agents bénéficiant chacun de deux emplois à temps non complet sur deux filières différentes . filières administrative/animation pour l'un et filières technique/animation pour l'autre . ont émis le souhait d'intégrer une seule filière au regard de la faible perspective d'avancement que leur offrait la filière animation compte tenu de leur fonction.

La demande doit être portée pour avis devant le Comité technique paritaire placé près du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Le Conseil Municipal devra alors se prononcer sur la fermeture de l'ensemble des postes ouverts à temps non complet et sur l'ouverture de nouveaux postes à temps complet sur lesquels ces deux agents seront nommés après délai de publication réglementaire. A savoir :

Pour l'un :

- Fermeture d'un poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps non complet (filière administrative)
- Fermeture d'un poste d'adjoint d'animation territorial 2^{ème} classe à temps non complet (filière animation)
 - Création d'un poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps complet

Pour l'autre :

- Fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet (filière technique)
- Fermeture d'un poste d'adjoint d'animation territorial 2^{ème} classe à temps non complet (filière animation)
 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal donne son accord de principe par 19 voix . La demande va être présentée au Comité Technique Paritaire. L'avis rendu sera portée à la connaissance du conseil Municipal à réception pour la suite à donner.

- **Formations CACES des agents du service technique**

Décret de décembre 1998 (Code du travail art. R.233-13-19 al 4 à 8) abrogé et remplacé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 art V (code du travail -, art R

Monsieur Tomada expose au Conseil Municipal qu'en application du Décret 98-1084 du 2 décembre 1998), la conduite d'engins mobiles automoteurs de chantier et des équipements de levage, en milieu professionnel doit faire l'objet d'une « autorisation » délivrée par l'employeur, quel que soit le secteur d'activité, à la suite :

- d'un examen d'aptitude médicale réalisé par le médecin du travail
- d'un contrôle de connaissances et du savoir-faire du conducteur pour la conduite en sécurité
- d'une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

La conduite d'engins mobiles automoteurs de chantiers et d'équipements de levage est à l'origine de nombreux accidents du travail. Le simple respect de règles élémentaires de sécurité et une formation initiale à la conduite permettent de réduire le risque d'accidents liés à l'utilisation de tels engins ou équipements.

Depuis 1998, conditionne d'obtention du certificat d'aptitude à la conduite d'un engin agricole. Ce certificat permet à l'employeur de s'assurer que le salarié possède les connaissances et le savoir-faire exigés pour la délivrance de l'autorisation de conduite. Le CACES n'est ni un diplôme ni un titre de qualification professionnelle. Il ne valide que les connaissances et le savoir-faire du candidat pour la conduite en sécurité. Il consiste en un test d'évaluation, tant théorique que pratique, réalisé à partir d'un référentiel de connaissances. Il en existe un adapté à chaque type et catégorie d'engins. Les candidats doivent au préalable s'assurer de leur aptitude médicale en passant une visite auprès du médecin du travail qui émet un avis ou peut prescrire des examens complémentaires s'il les estime nécessaires.

Monsieur Tomada informe le Conseil Municipal que depuis de nombreuses années les agents du service technique, à l'exception de Laurent Noël (conduite de la pelle), conduisent non seulement les engins motorisés de l'atelier sans habilitation ni autorisation expresse mais aussi les engins de location et notamment la nacelle pour l'installation des éclairages.

Les conditions d'exercice des agents sont en conséquence irrégulières et la responsabilité de l'employeur est engagée. Il y a lieu de régulariser cette situation sans délai au regard de la réglementation. Avec le concours de Monsieur Larmandieu, responsable de pôle, Monsieur Tomada a consulté deux centres de formation agréés pour deux types de CACES :

- le CACES R372 M de la CRAM . engins de chantier . pour 6 conducteurs expérimentés (14 certificats : 6 CACES n°8 conduite tracteur plus de 50 cv (Achille, Larmandieu, Charrier, Lacombe, Gnagy et Dupin) . 3 CACES n° 4 conduite tracto-pelle (Charrier, Larmandieu, Noel) . 4 CACES n°1 conduite mini-pelle jusqu'à 6 tonnes (Achille, Charrier, Noel, Larmandieu) . 1 CACES n°1 conduite pelle plus de 14 tonnes (Charrier)
- le CACES R386 M de la CRAM . nacelle 1 B . pour 4 conducteurs expérimentés . (4 certificats dont un gratuit : Achille, Lacombe, Charrier, Larmandieu) .
- Le centre de formation du Greta Val de Garonne propose la formation préparatoire dans les locaux de la mairie et les tests pratiques à Clairac moyennant le coût global de 3 800 " net TTC.
- Le Centre d'Education Professionnel de Mouliets et Villemartin propose d'assurer la formation théorique dans les locaux de la mairie et les tests pratiques à Sauveterre, sur les engins du service technique, sous réserve qu'ils soient en conformité avec la législation. moyennant le coût global de 3 600 " net TTC.

Monsieur Tomada propose au Conseil Municipal de retenir l'offre du Centre d'Education Professionnel de Mouliets et Villemartin qui a non seulement l'avantage d'être moins chère mais qui prévoit également une intervention pratique avec les engins du service technique.

Le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour et autorise Monsieur le Maire à passer commande.

5. REFORME DE LA REGLEMENTATION DES VACATIONS FUNERAIRES en vertu de la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008

- Modification de la délibération du Conseil Municipal du 12 mars 2007 et de l'arrêté municipal du 9 mai 2007

En l'absence de Monsieur Latorre, il est décidé de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil Municipal.

6. PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

- **Choix du maître d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la mairie pour répondre notamment à la nécessité de mise aux normes en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

consultés ont remis des offres présentées en séance du Conseil
avait alors été décidé de mettre en place une commission adq
Luc Hérault et Benoît Paud, chargée de recevoir chaque
architecte individuellement et de s'entretenir avec eux de la manière dont il envisageait le projet.

A la suite de ces entretiens qui ont eu lieu le 29 janvier 2009 , Monsieur le Maire a demandé à
chaque membre de la commission de donner un classement.

| Architectes | Commissaire n°1 | Commissaire n°2 | Commissaire n°3 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Justine Joseph Monségur | 1 | 3 | 3 |
| Olivier Douce Sauveterre de Guyenne | 2 | 1 | 1 |
| Laurent Bouquey Pellegrue | 3 | 2 | 2 |

Ce classement est favorable à Monsieur Olivier Douce, architecte sis à Sauveterre de Guyenne.
Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Douce propose d'assurer cette mission pour le prix de
16 900 " HT pour une enveloppe de travaux estimée à 170 000 " HT (soit un taux de maîtrise
d'œuvre à 9,94%)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre la proposition de la commission et de
désigner Monsieur Douce maître d'œuvre de cette opération.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, désigne Monsieur Olivier Douce
maître d'œuvre du projet d'aménagement de la mairie et autorise Monsieur le Maire à signer le
contrat de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire lui demandera de se mettre au travail rapidement afin de préparer un dossier en
vue de déposer une nouvelle demande de subventions pour ce projet au titre de la Dotation Globale
d'Équipement . exercice 2009 - afin notamment de prendre en compte l'installation d'un ascenseur
et la conception d'une verrière pour fermer la cour intérieure et ainsi agrandir l'espace de travail du
rez-de-chaussée. Monsieur le Maire rappelle entre autre que l'installation du dispositif de passeport
biométrique a mobilisé un bureau du rez-de-chaussée et que le réaménagement de l'ensemble
s'impose tant pour adapter les locaux aux nouveaux modes de fonctionnement . le dernier
réaménagement date de 1992 - que pour répondre aux normes d'accessibilité des bâtiments
publics aux personnes à mobilité réduite.

7. BATIMENTS COMMUNAUX

➤ **Contrat de vérification des dispositifs de défense incendie (extincteurs)**

Monsieur Tomada expose au Conseil Municipal que les bâtiments communaux sont équipés de
dispositifs de défense incendie et notamment d'extincteurs soumis à des contrôles périodiques.
La société Desautel assurait le contrôle de ces dispositifs et a adressé une nouvelle offre ainsi que
l'inventaire des extincteurs et leur affectation en date de la dernière visite effectuée le 14 juin 2007.
Après vérifications, sur place, Monsieur Larmandieu a constaté qu'il manquait 8 appareils.

Il a été néanmoins décidé de procéder à une nouvelle consultation pour le contrôle de ces
dispositifs de sécurité.

Le parc se compose de 64 extincteurs.

- La société Desautel sise à Bordeaux a proposé un nouveau contrat annuel d'entretien pour
un montant de 1 205,77 HT.

Sécurité sise à Marmande a proposé une convention annuelle
" HT par extincteur soit 640 " HT pour 64 extincteurs.

La différence vient du fait que la société Désautel prévoit de remplacer les extincteurs de + 10 ans alors que la réglementation prévoit une durée de validité de 20 ans. 3 extincteurs doivent donc être renouvelés.

Monsieur Tomada propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'Agence Aquitaine Sécurité.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour, mais demande toutefois à Monsieur Tomada de s'assurer que le contrat signé avec la société Désautel était bien échu et non renouvelable.

8. EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES

➤ **Acquisition d'un souffleur thermique et d'un groupe électrogène**

Monsieur Tomada propose au Conseil Municipal d'équiper les services techniques communaux :

- d'un groupe électrogène
- d'un souffleur thermique

Monsieur Tomada présente les devis obtenus.

Après échanges de vues, sur proposition de Monsieur Tomada, le Conseil Municipal par 19 voix pour décide :

- de retenir l'offre de la société Meyran Motoculture sise à La Réole pour l'acquisition d'un groupe électrogène d'une puissance de 4.8 kva Moteur 9 cv pour la somme de 565,00 " HT

Outre le fait de pouvoir réaliser des travaux dans des endroits non équipés en électricité, ce matériel permettra également de subvenir au besoin en électricité en cas de coupure de courant électrique pour assurer des dépannages ou des alimentations d'urgence notamment lors d'évènement comme celui de la tempête du 24 janvier dernier.

Concernant l'acquisition d'un souffleur thermique qui permettrait le nettoyage des espaces verts et des voiries, mais aussi d'assécher les revêtements de sol ou de voirie lors de la réfection des marquages au sol, le Conseil Municipal demande des précisions sur les matériels proposés. Ce point sera traité à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.

9. INSTALLATIONS CLASSEES É Affouillement de sol en vue de sécuriser un terrain agricole É Commune de Saint Félix de Foncaude lieux dits « à Courbie » et « à Chaubet »

- Rapport et conclusions du commissaire enquêteur
- Motion du Conseil Municipal de la commune de Saint Félix de Foncaude

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au terme de l'enquête publique réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter un affouillement de sol en vue de sécuriser un terrain agricole aux lieux-dits à « Courbie » et « à Chaubet », déposée par la société ETPR-ASE, le commissaire enquêteur vient de rendre un « avis favorable avec réserves ». Ces réserves sont au nombre de trois :

- 1- Qu'une réunion explicative tripartite (DRIRE, ETPR, population) soit effectuée avant tout commencement de travaux afin de dédramatiser la situation, qui relève d'une part tant d'un conflit de personne que d'un réel refus d'un projet et d'autre part d'une méconnaissance de la notion d'affouillement qui conduit à un climat anxieux voir délétère.
- 2- Que la directive Natura 2000 soit scrupuleusement respectée avant, pendant le projet et lors de la remise en état finale du terrain.
- 3- Que la municipalité et le pétitionnaire créent un comité de pilotage afin d'être partie prenante dans le suivi du projet pour veiller à la véracité de l'exécution des dispositions prévues dans le dossier soumis à enquête publique. Ceci permettra là encore au travers d'une véritable connaissance et d'une concertation une réalisation plus pérenne.

stariat de la Mairie.

nt le Conseil Municipal du courrier adressé par Monsieur le
aux maires des communes situées dans le périmètre des

3 kilomètres de cette installation.

Ce dernier manifeste sa désapprobation à l'égard des conclusions émises par le commissaire enquêteur et fait part de la motion adressée par son Conseil Municipal à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Langon - Il émet le souhait que les communes voisines adressent cette même motion à Madame la Sous-préfète en guise de soutien contre l'exploitation de ces terrains.

Monsieur le Maire ajoute que dans ce contexte, l'entreprise envisage de surseoir aux travaux.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal décide d'adresser un courrier à Madame la Sous-préfète pour attirer son attention sur le fait que les remarques émises par le Conseil Municipal en sa délibération du 10 novembre 2008 n'ont pas été prises en compte.

10. CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE - Projets de élargissement de l'emprise pour le calibrage, le renforcement et la reconquête d'accotements de la RD 670 sur les communes de Frontenac et de Sauveterre de Guyenne - E

➤ Demande d'avis du Conseil Municipal sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique adressé par le Conseil Général de la Gironde dans le cadre du projet d'élargissement de l'emprise pour calibrage, renforcement et reconquête d'accotements de la RD 670 entre les PR 47+600 ET 51+815 sur les communes de Sauveterre de Guyenne et Frontenac.

Dans le cadre de la réglementation, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet d'aménagement ainsi que sur le lancement de l'enquête publique.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 19 voix pour au projet d'élargissement de l'emprise pour calibrage, renforcement et reconquête d'accotements de la RD 670 entre les PR 47+600 ET 51+815 mais décide toutefois d'appeler l'attention du Conseil Général sur :

- La dangerosité du carrefour de la RD 670 avec D123 E
- La dangerosité de l'intersection avec la route communale de Nardon
- L'intention de déménager du supermarché super U de l'autre côté de la route avec le projet de création d'un rond-point

Messieurs PUAUD et BUSSAC sont désignés pour étudier ce dossier et prendre contact avec Monsieur BEAU (super U) Benoit . Une information sera portée sur le Blog communal. Le dossier d'enquête préalable est consultable au secrétariat de mairie.

11. IMMEUBLE DE L'ANCIEN HOTEL DE FRANCE PLACE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise en séance du 12 janvier 2009, d'acquiescer un local commercial dans l'immeuble en cours de rénovation de l'ancien hôtel de France place de la République.

Dès le lendemain, la société France Aménagement Conseil, propriétaire, a fait savoir que l'immeuble était vendu dans son ensemble à un seul acquéreur, lequel souhaite implanter sa société à Sauveterre et loger sa famille sur place. Ce dernier est venu se présenter en mairie. Il s'agit de la société ATE, bureau d'études qui travaille dans le monde entier, spécialisé dans le domaine du pétrole et du gaz. Cette société actuellement sise à Saint Loubès travaille actuellement dans le cadre du projet TIGF et c'est de cette manière que son dirigeant, Monsieur Nicolas Cavet a fait connaissance avec Sauveterre et a décidé d'y faire domicile dans notre cité.

Monsieur le Maire se réjouit de cette nouvelle pour Sauveterre. Cet immeuble va enfin reprendre vie.

Madame Panchout fait remarquer que la place manque un peu de dynamique commerciale et qu'il serait bon que quelques nouveaux commerces s'installent sur la place.

12. SIVU du Réolais

- **Proposition de convention pour l'accueil des élèves de la commune de Sauveterre sur les circuits de transport scolaire du SIVU du Réolais et participation financière de la commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Transports Scolaires du Réolais sollicite auprès des communes extérieures une participation annuelle de 21 " par élève utilisant ce service pour rejoindre soit le collège (classe d'enseignement spécialisé) soit le lycée de La Réole. Cette convention est renouvelable chaque année scolaire.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour la prise en charge de cette participation à compter de la présente année scolaire 2008/2009.

13. LYCEE JEAN RENOU LA REOLE

- **Demande de subvention voyage linguistique en Espagne**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier adressé par un professeur d'espagnol du lycée de La Réole en date du 18 décembre 2008 lequel fait savoir qu'il projette d'organiser un voyage linguistique en Espagne du 8 au 13 avril 2009 et sollicite la participation des communes de résidence de ses élèves dans le souci de faire baisser le coût pour les familles. L'aide sera lissée afin que chaque famille bénéficie d'un tarif uniforme.

Monsieur Puaud fait savoir que les conseils municipaux ont décidé ces dernières années de ne pas donner suite à cette forme de demande de subvention pour éviter d'entrer dans ce champ d'intervention.

Monsieur le Maire serait d'avis de donner une subvention annuelle de fonctionnement au foyer socio-éducatif du lycée de La Réole qui peut être considéré comme lycée de secteur.

Monsieur Puaud remarque que les lycées de Langon ou de Bazas sont également des lycées « de secteur » selon les orientations choisies.

Après échanges de vues, 7 conseillers sont plutôt favorables à l'attribution de cette subvention. 8 conseillers sont plutôt défavorables.

Monsieur Puaud propose d'attribuer une subvention annuelle au Foyer Socio-Educatif du Lycée de La Réole, à charge pour lui d'utiliser cette somme pour financer les projets du lycée .

Après échanges de vue, il est proposé d'attribuer un montant de 300 " au titre de l'année 2008 et 300 " au titre de l'année 2009 à charge pour le foyer socio-éducatif de disposer de cette somme à sa guise pour financer des différents projets qui se présentent.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition par 18 voix pour et une voix contre.

14. Adhésion ADELPHA

- **Proposition de renouvellement de l'adhésion à l'association ADELPHA (association départementale d'Etudes et de lutte contre les fléaux atmosphériques (À grêle)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'action de l'association départementale d'Etudes et de lutte contre les fléaux atmosphériques présidée par Monsieur Alain Leveau, Conseiller Général du canton de Targon et Maire de Bellebat

L'objectif de cette association est principalement de lutter contre la grêle . Monsieur le Maire explique le fonctionnement du dispositif . Selon le constat des agriculteurs et des assureurs, L'Adelpha indique que la diminution des dommages après les chutes de grêle, varie entre 40 et 75 % grâce au réseau de postes anti-grêle. Le souhait de l'adelpha serait d'effectuer une extension de ce réseau à l'ensemble du territoire girondin sachant que le coût d'un poste est de 2287 " - 104 communes ont adhéré à cette action au titre de l'année 2008 pour une recette globale de 11 391 " .

depuis plusieurs années à cette action et Monsieur le Maire conduit l'adhésion de la commune au titre de l'année 2009. Le nombre de + 1000 habitants est de 200 ».

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour.

15. ASSAINISSEMENT - FILIERE BOUES/AUTOCONTROLE

➤ Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur Puaud expose au Conseil Municipal qu'un contrat de maîtrise d'œuvre avait été signé avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt en date du 24 octobre 2004, pour « l'étude et la réalisation d'un bassin d'orage et la modification du réseau d'amenée des eaux, la réalisation de la filière boues et la mise en place de l'autocontrôle de la station d'épuration communale » moyennant un forfait de rémunération provisoire de 16 730 " HT pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 300 000 " HT.

Un avenant n°1 au présent contrat a été passé en date du 08 février 2007, portant le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux à 450 000 " HT et confirmant le montant du forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 16 730 " HT

La DDAF vient d'adresser une proposition d'avenant n°2 ayant pour objet :

- La modification du programme d'assainissement initial du marché de maîtrise d'œuvre avec le retrait de l'étude et de la réalisation d'un bassin d'orage »
- La modification à la baisse du forfait de rémunération de l'Etat en fonction du coût prévisionnel définitif, ramené à 15 000 " ht.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec la DDAF en date du 24 octobre 2004.

16. PROPOSITION D'ACQUISITION DU DISPOSITIF PERMETTANT DE LIRE LES CARTES DE CONDUCTEUR TACHYGRAPHE

Afin d'éviter les déplacements mensuels à Sainte Bazeille des agents habilités à conduire le véhicule de transport en commun pour l'édition obligatoire du journal des cartes de conduites tachygraphes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquiescer un logiciel de pack d'archivage et de gestion pour tacky numérique moyennant le prix ht de 580,00 "

Le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

1. Bureau de recherche géologique et minière

- **Demande d'autorisation pour l'installation d'une sonde automatique de mesures de niveau**

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) demande l'autorisation d'installer une sonde automatique avec relais de transmission pour suivre l'évolution des nappes phréatiques. L'ancien forage situé près de l'actuel château d'eau en serait équipé. Monsieur Puaud est en charge de ce dossier.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 19 voix pour.

- **Inventaire des cavités souterraines.**

Le BRGM, dans le cadre de ses activités de service public, a pour mission de réaliser un inventaire des cavités souterraines (hors mine) sur le département de la Gironde. L'objectif est de recenser, localiser, et caractériser ces cavités, d'origine naturelle ou anthropique. Il est demandé à ce titre à la commune de compléter la fiche d'identification des cavités connues sur le territoire communal. Monsieur Puaud est en charge de ce dossier.

2. Proposition de signature d'une Convention entre le CCAS et l'Inspection Académique de la Gironde pour la prise en charge d'une part du prix du repas de la cantine scolaire, au bénéfice des enseignants des écoles communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va être proposé au CCAS de passer une convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale par l'intermédiaire de l'inspection académique pour que les enseignants dont l'indice est inférieur à 465 puissent bénéficier d'une prise en charge de 1,08 € sur le prix du ticket repas au titre des prestations sociales en faveur des personnels de l'Éducation Nationale. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

3. ADGESSA Saint Brice È (Association pour le Développement et la Gestion des Equipements Sanitaires et Sociaux d'Aquitaine)

➤ Avenant renouvellement convention mise à disposition terrain de foot du Closet

Monsieur Barrière rappelle qu'une convention de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires du stade municipal du Closet, les mercredis soirs de 18 h à 19 h 30, a été signée en date du 22 mai 2008 et pour l'année civile 2008, avec l'ADGESSA de Saint Brice.

Monsieur Barrière demande au Conseil Municipal l'autorisation de renouveler cette mise à disposition dans les mêmes conditions par voie d'avenant pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour.

4. POINT SUR L'EXPERTISE DES TERRAINS DE FOOTBALL

L'expertise des deux terrains de football de Bonard et du Closet, vient de s'achever. Monsieur Barrière rend compte des conclusions du cabinet d'expertise.

- Concernant le terrain de Bonard, les experts ont déterminé la raison des problèmes récurrents de drainage sur le terrain de Bonard. Le drainage de surface est excellent mais le collecteur de drains qui fait le pourtour du terrain a été, du côté des vestiaires, conçu de manière irrégulière avec des pentes, et des contre-pentes gênant l'écoulement des eaux.

Les experts ont convenu d'une entrevue sur place avec l'entreprise YN (Paris), titulaire du marché de construction du terrain. Bien qu'elle est niée tout problème de conception pendant des années et évoqué un problème d'entretien manifeste, cette dernière a dû se rendre à l'évidence et a constaté de visu le défaut de pente. Elle a avoué avoir fait sous-traiter une partie du chantier. Le sous-traitant n'existe plus. L'entreprise YN entend résoudre ce problème à l'amiable et prendre à sa charge les travaux nécessaires à la réhabilitation de ce terrain.

- Concernant le terrain du Closet, les experts ont constaté que la structure de ce terrain était bonne et ont conseillé de ne pas y « toucher ». En revanche, quelques travaux de régénération s'imposent. Des devis seront présentés en ce sens.

Monsieur Barrière se réjouit de la qualité du travail de ces experts et de leur professionnalisme. Il rappelle que cette démarche avait été recommandée par une entreprise au vu des multiples interprétations concernant le dysfonctionnement du drainage du terrain de Bonard.

Monsieur le Maire remercie Patrick Barrière et Franck Claverie, responsable de pôle, d'avoir mené à bien ce dossier.

5. Info modification Antenne Orange Château d'Éau

Orange télécom vient d'adresser en mairie une déclaration préalable d'intention de changer l'antenne relais installée sur le château d'Éau au Closet. Il est demandé à Madame Granchamp (service urbanisme communal) d'instruire ce dossier et de s'informer auprès de ce fournisseur des modalités d'implantation de cette antenne. Une information sera portée dans le Blog communal.

6. Bibliothèque É Rapport d'Activité

Madame Combefreyroux présente au Conseil Municipal le bilan de l'exercice 2008 de la bibliothèque municipale.

- 78 familles ont adhéré en 2008.

| Répartition géographique des familles | sur 78 adhésions | | |
|---------------------------------------|------------------|--------|--------|
| de Sauveterre | 33 | 42.31% | |
| Territoire CCPSG hors sauveterre) | 26 | 33.33% | 57.69% |
| Au-delà du territoire CCPSG/Canton | 19 | 24.36% | |

L'impact intercommunal de la bibliothèque est manifeste.

Pour information variation de fréquentation sur 10 ans.

| adhésion | familles | variation en % | provisoire vacanciers | variation en % |
|----------|----------|----------------|-----------------------|----------------|
| 1999 | 26 | | | |
| 2000 | 62 | 58.06% | 4 | 100.00% |
| 2001 | 85 | 27.06% | 9 | 55.56% |
| 2002 | 93 | 8.60% | 6 | -50.00% |
| 2003 | 93 | 0.00% | 4 | 6.00% |
| 2004 | 93 | 0.00% | 6 | 7.00% |
| 2005 | 72 | -29.17% | 7 | 2.00% |
| 2006 | 66 | -9.09% | 2 | 4.00% |
| 2007 | 75 | 12.00% | 4 | 2.00% |
| 2008 | 78 | 3.85% | 2 | 2.00% |

- 3373 ouvrages ont été empruntés

| prêts total | 3373 | répart. En % |
|-------------|------|--------------|
| adultes | 2083 | 61.76% |
| enfant | 1290 | 38.24% |

- Animations diverses et variées . au-delà du prêt de livres et de revues, la bibliothèque propose également diverses animations : dédicaces d'ouvrages, ateliers d'écritures, atelier d'anglais, expositions

Pour un budget global de fonctionnement (hors fluide et frais de personnel) annoncé de 2 500 ", la bibliothèque a investit 2095 " - les cotisations sont de 652 " - les frais de personnel 19710 "

| | dépenses | recettes |
|------------------------------------|--------------|------------|
| livres, fournitures, animations... | 2 095 | |
| téléphone | 283 | |
| Cotisations | | 652 |
| total | 2 378 | 652 |
| Résultat (hors traitement agent) | - 1 726 | |

Madame Combetreyroux souhaite que le budget alloué à l'animation et aux achats d'ouvrages et d'abonnements aux revues soit porté à 3000 " pour l'année 2009.

Madame Combetreyroux se réjouit du fonctionnement de cette bibliothèque et remercie Christiane Charrier qui s'investit dans cette bibliothèque, sait faire preuve d'imagination et s'appuyer de la bienveillance de bénévoles.

Monsieur le Maire ajoute que la bibliothèque peut effectivement proposer des animations à chaque fois qu'il y a une manifestation à Sauveterre.

7. Friteuse Cantine É Président commission cantine projet d'achat d'une friteuse

Monsieur BALLARIN informe le Conseil Municipal que la commission « cantine scolaire » souhaiterait équiper la cantine de l'école élémentaire d'une friteuse pour cuire et servir des frites chaudes sur place. Les frites servies dans les cantines sont bien souvent froides et ont perdu leur croustillant. Le cuisinier de Scolarest Monsieur Darcy se propose d'assurer la cuisson sur place. Des devis ont été établis.

Après discussions, il apparaît que la décision revient au CCAS, gestionnaire du service de restauration collective. Il faudra étudier le prix, choisir le modèle en concertation avec le cuisinier et assurer d'un service après-vente de proximité.

En outre, s'agissant d'une nouvelle organisation dans le traitement de produits alimentaires, Monsieur Puaud préconise de consulter les services vétérinaires.

8. EHPAD Entre-deux-Mers - groupe Oméga

A la demande du groupe Oméga, gestionnaire de la maison de retraite de l'Entre-deux-Mers de bénéficier d'un encart publicitaire dans le journal des Echos de la Cité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré . 4 conseillers s'étant abstenus . décide par 12 voix contre de ne pas donner suite à cette demande.

9. Chaem et volley Club

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Lawther indique que les demandes de subvention du CHAEM et du Volley Club sont à l'étude.

10. Circulation Route du Pont d'Armand - Piquereau

Monsieur Bussac souhaiterait qu'un arrêté soit pris pour interdire la circulation aux véhicules de plus de 38 tonnes sur la route de Piquereau actuellement empruntée par les camions alimentant l'actuel chantier de la station de compression TIGF.

Monsieur le Maire remarque que les tracteurs empruntent également cette voie. La question sera étudiée.

Questions boîte à idées :

▪ Bus communal Langon La Réole Libourne É horaire Citram

Il est demandé un circuit de transport en commun en direction de Langon et de Libourne. Celui de Libourne existe. Les horaires seront communiqués. En revanche celui de Langon a été supprimé par le Conseil Général au motif qu'il n'était pas suffisamment fréquenté. Monsieur le Maire, Conseiller Général du canton, avait fait remarquer en son temps que les horaires ne permettaient notamment pas d'assurer les correspondances avec la SNCF.

▪ Service bus communal du mardi É organiser circuit en dehors des vacances scolaires.

Il est demandé de maintenir le service de transport communal de la RPA au marché hebdomadaire en période de vacances scolaires. La demande sera étudiée avec le responsable de pôle.

- **Suggestion de Monsieur André Cathelineau**

Monsieur André Cathelineau a relevé la liste des maires qui se sont succédés à Sauveterre depuis 1877 ainsi que des conseillers généraux depuis 1834 et souhaiterait qu'au nom de la mémoire collective, leurs noms soient inscrits sur un mur de la mairie comme cela se fait dans bien des communes.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Cathelineau pour ce travail de recherche et proposera d'étudier cette question très prochainement.